Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023 Publié le 2 7 SEP. 2023

ID: 026-212601652-20230925-DELIB20230914-DE

REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2 7 SEP. 2023 PUBLIE LE :

OBJET:

Dossier de déclaration préalable en vue de travaux de restauration du lavoir de Saint Genys Nombre de conseillers :

En exercice: 29 Votants: 28

Nº 2023.09.14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Consell Municipal de la commune de Livronsur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS :

Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT,

Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS: Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F.

DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS:

Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain informe l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux de maintenance du patrimoine bâti de la commune.

Le lavoir de Saint Genys situé Chemin du Lavoir (parcelle cadastrée Al 225) nécessite des travaux d'entretien courant.

Il s'agit de procéder au ravalement des façades et au remplacement des plaques sous tuiles type « canalite » par des plaques neuves et recouvertes de « tuiles canal », conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme applicable.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'un dossier de « déclaration préalable » conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023 **S LO**Publié le 2 7 SEP. 2023 **S LO**

ID: 026-212601652-20230925-DELIB20230914-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

2 7 SEP. 2023

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le